

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MONTELMAR-AGGLOMERATION**

O o O

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT DE CONTACT

Nom officiel : Communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération

Adresse postale : Maison des Services Publics – 1 Avenue Saint-Martin

Localité/Ville : MONTELMAR Cedex

Code postal : 26208

Point(s) de contact : Direction de la Commande Publique et des Affaires Juridiques –
Service de la Commande Publique

A l'attention de Monsieur le Président de Montélimar-Agglomération ou son représentant

Téléphone : 04.75.53.10.74.

Courriel : dcpaj@montelimar-agglo.fr

Adresse(s) internet (le cas échéant)

Adresse principale du pouvoir adjudicateur : www.montelimar-agglo.fr

Adresse du profil acheteur (URL) : <http://www.montelimar-agglo.fr/>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALES

Autorité régionale ou locale

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II. 1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé :

Prestations de traitement et d'affranchissement du courrier

Numéro de Référence : 2025S0035

II.1.2) Code CPV principal

64121100-1

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte :

Le présent marché concerne la Communauté d'agglomération Montélimar Agglomération et la ville de Montélimar qui ont constitué un groupement de commandes au sens des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande

publique afin de répondre à leur besoin relatif aux prestations de traitements et d'affranchissement du courrier.

II.1.6) Information sur les lots

Ce marché est divisé en lots : NON

II.1.7) Valeur totale du marché (hors TVA) :

500 000,00 €

II.2) Description

II.2.1) Intitulé

Prestations de traitements et d'affranchissement du courrier

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

30131600-2

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRK23

Lieu principal d'exécution : Montélimar

II.2.4) Description des prestations :

Le présent marché concerne la Communauté d'agglomération Montélimar Agglomération et la ville de Montélimar qui ont constitué un groupement de commandes au sens des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande publique afin de répondre à leur besoin relatif aux prestations de traitements et d'affranchissement du courrier.

II.2.5) Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.

Valeur technique (coef. 2,75) Valeur technique

Prix (coef. 1,25) Prix

Développement durable (coef. 1) Mesures prises en faveur du développement durable dans le cadre de l'exécution du contrat et notamment.

II.2.11) Information sur les options

Option : NON

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : NON

II.2.14) Informations complémentaires

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) Description

IV.1.1) Type de procédure :

Ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre

IV.1.6) Enchère électronique

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : OUI

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au JOUE du 09 octobre 2025 sous le n° 663511-2025, au B.O.A.M.P. du 09 octobre 2025 sous le n° 25-111654, inséré sur le site internet de la communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération le 09 octobre 2025.

IV.2.8) Informations sur l'abandon du système d'acquisition dynamique

IV.2.9) Informations sur l'abandon de la procédure d'appel à la concurrence sous la forme d'un avis de pré-information

La consultation a été déclarée sans suite pour motif d'intérêt général dans la mesure où il apparaît nécessaire de modifier substantiellement le dossier de la consultation.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Nom officiel : Tribunal administratif de Grenoble
Adresse postale : 2 Place de Verdun, BP 1135
Localité/Ville : Grenoble cedex
Code postal : 38022
Téléphone : 04 76 42 90 16
Fax : 04 76 51 89 44

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction de recours

Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

Les recours applicables aux contrats de la commande publique sont :

- Soit, avant la signature du marché, le référé précontractuel conformément aux délais et aux dispositions de l'article L.551-1 du Code de justice administrative,
- Soit, après la signature du marché, un recours en plein contentieux dans les formes mentionnées aux articles R.411-1 et R.421-7 du Code de justice administrative et dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication de l'avis d'attribution,
- Soit, après la signature du marché, un référé précontractuel dans les formes et délais mentionnés à l'article R.551-7 du Code de justice administrative après la conclusion du contrat.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours

Nom officiel : Greffe du Tribunal administratif de Grenoble
Adresse postale : 2 Place de Verdun – B. P. 1135
Localité/Ville : Grenoble cedex
Code postal : 38022
Téléphone : 04.76.42.90.16.
Fax : 04.76.51.89.44.

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 16 octobre 2025

Pour le Président
Et par délégation